

Le 9 novembre 2009

AUX CADRES ACADÉMIQUES ET ADMINISTRATIFS

Objet : Comptabilisation des dépenses des unités liées à la pandémie de grippe A (H1N1)

En période de prévention, les dépenses liées à la pandémie se font à l'échelle de l'Université et sont gérées centralement par la Direction de la prévention et de la sécurité (DPS). La décision d'imputer ou non des dépenses au CI créé à cette fin revient d'office à la DPS, et non aux unités. Toutes les dépenses de niveau institutionnel devront donc être présentées à la DPS pour approbation. Toute autre dépense doit être assumée par les unités.

Toutefois, l'UdeM voudra établir, aussi précisément que possible, la valeur réelle des dépenses exceptionnelles encourues par les **unités** durant la période grippale. L'objectif est double : 1) préparer adéquatement, en excluant ces dépenses particulières, le rapport financier annuel de l'Université dont dépend le versement de la subvention du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et 2) documenter les déboursés exceptionnels associés à la pandémie dans l'éventualité où le ministère, ou toute autre entité, s'engagerait à les rembourser, en tout ou en partie.

Vous trouverez, joint à cet envoi, un fichier Excel qui vous permettra de comptabiliser toute dépense liée à la pandémie. Cette grille a été conçue pour faciliter le chargement de l'écriture par lot automatisé. L'ordre des quatre premières colonnes (en mauve) doit être respecté; pour les autres colonnes, vous pourrez en ajouter au besoin.

Si vous avez des questions ou désirez obtenir des précisions sur la façon de remplir cette grille, n'hésitez pas à communiquer avec Mme Louise Vanasse, directrice de la division Expertise comptable et formation de la Direction des finances au poste 6566 ou par courriel à l'adresse suivante : louise.vanasse@umontreal.ca.

Matthew Nowakowski
Directeur général des services financiers